

# Carton-réponse

Nom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

À retourner à l'Œuvre des Saints Anges avant le 15 novembre 2025  
c/o la Baronne de Saint Didier, 5 rue de Sontay 75116 Paris - France

**Assistera (ont) au Bal Impérial®  
du samedi 22 novembre 2025\***

- Réservation : 260 € par personne.

**Réserve(nt) ..... Places = ..... €**

Règlement à l'ordre de l'Œuvre des Saints Anges.

- Chèque de ..... € ci-joint.
- Virement de ..... € daté du .....

**Ne pouvant pas participer au gala,  
vous adresse(nt) un don de ..... €**

*Les donateurs recevront un reçu fiscal.*

*Celui-ci ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu égale à 66% de son montant, dans la limite de 20% du revenu imposable.*

*Si ce plafond est dépassé, l'excédent peut être reporté sur les cinq années suivant le versement.*



## Œuvre des Saints Anges

c/o la Baronne de Saint Didier  
5 rue de Sontay, 75116 Paris, France  
Tél.: +33 (0)6.14.55.61.51

**Courriel :** [osa4461@sfr.fr](mailto:osa4461@sfr.fr)

<https://oeuvre-des-saints-anges.org>

**Coordonnées bancaires :**

Bénéficiaire : Œuvre des Saints Anges

Crédit Industriel et Commercial

80, av. Victor Hugo 75116 Paris - France

IBAN : FR76 3006 6101 7100 0209 0960 114

BIC : CMCIFRPP

**PayPal**

<https://oeuvre-des-saints-anges.org>

*(\* Important : Le prix des soirées comprend un menu gastronomique, tout régime ou intolérance alimentaire doit être signalé à la réservation, autrement un supplément sera exigé sur place.*

*Les personnes présentes donnent leur accord pour être prises en photo et/ou filmées et autorisent l'Œuvre des Saints Anges et ses dirigeants à diffuser photos et vidéos dans le cadre de la communication de l'Œuvre.*

*Afin de faciliter le placement à table, veuillez vous concerter avec vos amis, avant de formuler vos préférences. Précisez s'il vous plaît si vous viendrez costumés.*

*Les réservations doivent nous parvenir avant le 15 novembre 2025. Aucune possibilité de paiement lors de la soirée.*

*Les participants s'engagent à respecter toutes les mesures sanitaires décrétées par le gouvernement.*